



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 12 avril 2016

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de COURS s'est réuni salle polyvalente de La Ville en session ordinaire, le mardi 12 avril 2016, à 19 heures, sous la Présidence de M. Michel LACHIZE, Maire de COURS.

Au préalable, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes qui se sont associées au décès de son beau-père par leur présence à la cérémonie, fleurs ou témoignages...

Appel des membres du Conseil Municipal : 39 présents, 12 absents, 8 procurations, soit 47 votants.

M. Jean-Albert CORGIE a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de Cours La Ville

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

M. BURNICHON présente le compte administratif de la commune Déléguée de Cours La Ville.

M. MOREL remarque que le CA de Cours La Ville intègre des restes à réaliser de Pont-Trambouze pour un montant de 173 000€, ce qui est anormal dans la mesure où il s'agit de clore les comptes de chacune des trois communes pour le dernier exercice au cours duquel elles étaient encore séparées.

M. BURNICHON, rappelle que la commission des finances a eu lieu en mars et que les documents ont été envoyés début avril, cette erreur aurait pu être signalée avant. Il est précisé que dans le cadre de la création de la commune nouvelle, il a été nécessaire d'intégrer dans le logiciel informatique de la comptabilité, les R.A.R. des communes déléguées de Cours La Ville et de Pont-Trambouze sur l'exercice de 2015, pour qu'ils soient repris sur l'exercice 2016, il s'agit simplement une question technique.

M. MOREL regrette que des problèmes informatiques faussent ce résultat administratif. Il est cependant conscient de l'énorme travail fourni par le personnel administratif à l'occasion de la mise en place de la commune nouvelle.

M. MOREL signale de nombreuses autres anomalies dans ce Compte Administratif sans pouvoir obtenir d'explications ou de justifications ce qui confirme à ses yeux l'impréparation du dossier de la commune nouvelle, réalisé dans la précipitation.

Cependant, cette présentation du compte administratif est la même depuis plus de dix ans et n'a jamais soulevée de questions antérieurement. En outre les anomalies comptables relevées ne remettent pas en cause les résultats finaux.

M. LACHIZE remercie Mme OUSSAL, trésorière, de sa présence ce soir pour la présentation du premier budget de la commune nouvelle.

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune déléguée de Cours La Ville – Exercice 2015, Monsieur le Maire délégué de la commune concernée s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités locales,

Le Conseil Municipal a nommé comme président de l'Assemblée, Monsieur Michel LACHIZE,

Le Conseil municipal par quarante-trois voix pour et quatre abstentions,

APPROUVE, le compte administratif de la Commune déléguée de Cours La Ville – exercice 2015 faisant ressortir :
- un excédent de fonctionnement de 1 365 944,33 €
- un déficit d'investissement de - 125 905,19 €.

1.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de Pont-Trambouze

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

M. MOREL s'interroge sur les raisons ayant entraîné l'annulation pour 64 099 € sur 94 963 € de subventions d'investissement dont les crédits avaient été ouverts pour 2015. Il est indiqué que ces subventions correspondent à la construction de la salle Magnolia dont les travaux sont reportés sur les exercices 2016 et 2017. Aussi, ces subventions seront réinscrites en temps voulu.

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune déléguée de Pont-Trambouze - Exercice 2015, Monsieur le Maire délégué de la commune concernée s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités locales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir nommé comme président de l'Assemblée, Monsieur Michel LACHIZE,

Le Conseil municipal par quarante-trois voix pour et quatre absentions,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de la Commune déléguée de Pont-Trambouze – exercice 2015 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 172 343,29 €
- un excédent d'investissement de 52 685,49 €.

Félicite et remercie Monsieur le Maire Délégué pour sa bonne gestion.

1.3°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de THEL

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune déléguée de THEL – Exercice 2015, Madame le Maire délégué de la commune concernée s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités locales,

Après avoir nommé comme président de l'Assemblée Monsieur Michel LACHIZE,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de la Commune déléguée de THEL – exercice 2015 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 97 542,41 €
- un excédent d'investissement de 755,75 €.

Félicite et remercie Madame le Maire Délégué pour sa bonne gestion.

1.4°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la commune déléguée de Cours La Ville – Approbation du Compte Administratif 2015 du lotissement « Vercennes »

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Mme OUSSAL, présente ce budget.

M. MOREL demande quel est le prévisionnel de sortie du programme.

Mme OUSSAL précise que ce n'est pas envisagé pour le moment, en effet, il reste 14 lots à la vente.

Après avoir pris connaissance du compte administratif du lotissement « Vercennes » de la commune déléguée de Cours La Ville – Exercice 2015, Monsieur le Maire délégué de la commune concernée, s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités locales

Après avoir nommé comme président de l'Assemblée, Monsieur Michel LACHIZE,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du lotissement « Vercennes » de la Commune déléguée de Cours La Ville – Exercice 2015 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 25 478,41 €,
- un excédent d'investissement de 21 265,19 €.

1.5°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la commune déléguée de Cours La Ville – Approbation du Compte Administratif 2015 de la Maison de Santé

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Après avoir pris connaissance du compte administratif de la Maison de Santé de la commune de Cours La Ville – exercice 2014, Monsieur le Maire délégué de la commune concernée, s'est retiré afin de laisser l'Assemblée délibérer, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités locales,

Après avoir nommé comme président de l'Assemblée, Monsieur Michel LACHIZE

Le Conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif de la Maison de Santé de la Commune déléguée de Cours La Ville – exercice 2015 faisant ressortir :

- un excédent de fonctionnement de 30 535,11 €,
- un déficit d'investissement de – 9 054.32 €.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus des trois communes et tout particulièrement le personnel communal, pour le travail effectué lors de la mise en place de cette commune nouvelle.

2.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget de la commune déléguée de Cours La Ville – Approbation du compte de gestion 2015

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion de la commune déléguée de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget de la commune déléguée de Pont-Trambouze – Approbation du compte de gestion 2015

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion de la commune déléguée de Pont-Trambouze dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.3°) FINANCES COMMUNALES – Budget de la commune déléguée de THEL– Approbation du compte de gestion 2015

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion de la commune déléguée de Thel dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.4°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la commune déléguée de Cours La Ville – Approbation du compte de gestion 2015 du lotissement « Vercennes »

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

M. MOREL demande à quoi correspond la créance de 46 740 € figurant à l'actif du bilan dans la mesure où un seul lot a été vendu dans l'exercice, d'une valeur inférieure à ce montant normalement encaissé à la signature de l'acte. Il s'agit de l'historique de l'ensemble des dépenses et des recettes prises en charge par ce budget sur l'exercice courant et les exercices antérieurs.

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du lotissement «Vercennes » de la commune déléguée de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.5°) FINANCES COMMUNALES – FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la commune déléguée de Cours La Ville – Approbation du compte de gestion 2015 du budget de la Maison de Santé

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget de la Maison de Santé de la commune déléguée de Cours La Ville dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Affectation des résultats

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil municipal par quarante-trois voix pour et quatre abstentions,

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2015

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture 2015

- Cours La Ville	1 365 944,33
- Pont-Trambouze	172 343,29
- Thel	97 542,41

Résultat disponible à affecter- excédent **1 635 830,03**

Section d'investissement :

Résultat de clôture 2015 :

- Cours La Ville - Déficit	- 125 905,19
- Pont-Trambouze – excédent	+ 52 685,49
- Thel – excédent	+ 755,75

Résultat global exercice 2015– déficit - 72 463,95

R.A.R en dépenses - 953 538,00

R.A.R. en recettes +275 920,00

Résultat cumulé - déficit - 750 081,95

AFFECTE les résultats

1°/ en ressources d'investissement au c/ 1068 **750 081,95**

1°/ le solde en ressources de fonctionnement au 002 **885 748,08**

1 635 830,03

3.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget Maison de Santé – Affectation des résultats

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil à l'unanimité,

CONSTATE, pour mémoire, le solde des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté (exercice 2014)	
Excédent	20 360,84
Résultat de l'exercice 2015 - excédent	<u>10 174,27</u>
Résultat	30 535,11

Section d'investissement

Résultat antérieur 2014 reporté – excédent	80 893,36
Résultat de l'exercice 2015 – déficit	<u>- 89 947,68</u>
Résultat:	- 9 054,32

AFFECTE les résultats

1°/ en ressources d'investissement au c/ 1068	9 054,32 €
1°/ le solde en ressources de fonctionnement au 002	<u>21 480,79 €</u>
	30 535,11 €

4°) FINANCES COMMUNALES – Budget communal – Attribution des subventions

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

M. BURNICHON expose aux membres de l'Assemblée, que dans le cadre du vote du budget primitif, le Conseil Municipal délibère sur la répartition des subventions attribuées aux associations de la commune nouvelle de Cours.

M. GASCON revient, comme il l'avait fait en commission, sur la créance de 59 640 € de la CAF. Il regrette qu'un litige entre la CAF et la commune, les deux financeurs du Centre Social et Culturel, mette en difficulté ce dernier, même si la baisse de la subvention est étalée sur trois ans.

M. BURNICHON précise que le litige n'est pas réglé entre les deux financeurs.

Mme BRUGIERE demande pourquoi l'office culturel n'a plus de subvention cette année.

M. BURNICHON informe que le Président de l'association, M. DELAYE n'avait rien demandé cette année.

M. VERCHERE note que cela relève certainement d'un quiproquo, M. DELAYE évoquait certainement la subvention exceptionnelle 2015 qu'il ne souhaite pas renouveler cette année.

M. le Maire propose de contacter M. DELAYE afin d'avoir confirmation et de modifier le montant attribué.

Mmes et Mrs Nancy BRESSON, Michel BRESSON, André CLAIRET, Annie DEVEAUX, Katia SADOT, et Cécile VERNAY-CHERPIN respectivement présidents ou membres des bureaux des associations concernées par ces subventions, ont quitté la salle.

Le Conseil Municipal, sous réserve d'une rencontre avec les représentants du Centre Social et Culturel et de l'Office Culturel Populaire et Rural de Cours La Ville,

APPROUVE le tableau des subventions pour l'année 2016, joint à la présente délibération,

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget primitif 2016.

5°) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE – Contribution de la commune nouvelle de COURS

Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire Délégué de Pont-Trambouze

M. GIANONE explique que dans le cadre de la commune nouvelle, il s'avère nécessaire d'harmoniser la fiscalité des 3 communes fondatrices.

En effet, les communes de Cours La Ville et de Thel fiscalisaient leur contribution au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (297 696,50 et 16 521,44 €) alors que la commune de Pont-Trambouze avait budgétisé cette charge (36 610 € en 2015).

Dès lors que l'arrêté préfectoral portant création de la nouvelle commune a été pris après le 1er octobre 2015, il produit ses effets au regard du droit fiscal avec un décalage d'un an. Pour chaque taxe, le conseil de la nouvelle commune vote, en lieu et place des conseils municipaux préexistants, les taux applicables sur les anciens territoires concernés. La commune de Cours sera fiscalement active en 2017.

Afin d'assurer le financement nécessaire, il est proposé d'agrèger les taux syndicaux aux taux communaux 2016.

Ainsi, pour le financement de la contribution demandée par le SYDER, il est proposé que celle-ci soit budgétaire.

Par conséquent, conformément aux textes en vigueur et notamment à l'article L 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur la décision à prendre au regard de la contribution mise à la charge de la commune de Cours par le S.Y.D.E.R qui s'élève pour l'exercice 2016 à 356 572,53 € (297 696 € pour Cours la Ville, 36 610 € pour Pont-Trambouze et 16 521 € pour Thel). Cette somme comporte les charges

prévisionnelles de l'éclairage public pour 2016, leur régularisation pour l'exercice 2015, leur maintenance, la contribution administrative, des frais de gestion et les dépenses liées aux travaux.

Aussi, il est proposé de budgétiser la participation du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône d'un montant de 356 572.53 €, représentant la participation de la commune nouvelle.

M. MOREL demande si les taux communaux pourront éventuellement être corrigés afin de tenir compte des dépenses réelles du SYDER et de leur évolution.

M. BURNICHON s'y engage.

Le Conseil municipal par quarante-trois voix pour et quatre abstentions,

DECIDE de budgétiser la **totalité** de sa participation syndicale, **soit la somme de 356 572,53 €** (trois centre cinquante six mille cinq cent soixante douze euros cinquante trois centimes)

DIT que la somme de 356 572,23. € est inscrite au budget primitif de l'exercice 2016 sur le compte 6554,

6°) FINANCES COMMUNALES – Fixation des taux des impôts locaux de l'année 2016 pour les trois communes déléguées

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil Municipal par quarante-trois voix et quatre abstentions,

FIXE, ainsi qu'il suit pour chaque commune déléguée, les taux d'imposition pour l'année 2016 :

COURS LA VILLE	Rappel Taux 2015			Simulation pour 2016 si SYDER fiscalisé			Proposition pour 2016 avec SYDER Budgétisé		
	Taux commune	Taux SYDER	Total	Taux commune	Taux SYDER	Total	Taux 2016	Bases	Produit
Taxe Hab.	8,49	2,28	10,77	8,49	2,20	10,69	10,69	4 178 000	446 628
Taxe Foncière (Bâti)	15,27	3,96	19,23	15,27	3,94	19,21	19,21	5 177 000	994 502
Taxe Foncière (non Bâti)	43,41	11,70	55,11	43,41	11,54	54,95	54,66	56 100	30 664
							TOTAL CLV		1 471 794
PONT- TRAMBOUZE									
Taxe Hab.	7,33	0,00	7,33	7,33	2,20	9,53	7,33	409 000	29 980
Taxe Foncière (Bâti)	14,63	0,00	14,63	14,63	3,94	18,57	14,63	596 900	87 326
Taxe Foncière (non Bâti)	23,60	0,00	23,60	23,6	11,54	35,14	23,60	11 000	2 596
							TOTAL PT		119 902
THEL									
Taxe Hab.	9,50	2,22	11,72	9,5	2,20	11,70	11,7	341 400	39 944
Taxe Foncière (Bâti)	13,79	2,95	16,74	13,79	3,94	17,73	16,73	256 000	42 829
Taxe Foncière (non Bâti)	55,74	13,00	68,74	55,74	11,54	67,28	67,28	24 800	16 685
							TOTAL THEL		99 458
							TOTAL GENERAL		1 691 154

DIT que, la recette sera inscrite au Budget Primitif 2016, article 7311,

7.1°) FINANCES COMMUNALES – Budget commune – Approbation du Budget Primitif 2016

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire délégué de Cours La Ville

M. MOREL évoque son inquiétude face à une perte de 200 000€ (rétrocession TPU) depuis le transfert de la piscine à la COR.

M. BURNICHON et M. VERCHERE, expliquent que la TPU a diminué par solidarité vis-à-vis des communes plus pauvres.

M. MOREL précise que dans la corbeille de la commune nouvelle, Pont-Trambouze a transféré 51 000 € d'excédent au 31/12/2015, contre 735 000 € pour Cours La Ville et 98 000 € pour Thel, que l'intégralité de ces excédents a dû être affecté au budget d'investissement 2016 pour l'équilibrer et que la reconstitution d'un minimum de fonds de roulement est lié au seul excédent prévisionnel de fonctionnement pour 2016. On peut s'étonner que ce budget commune nouvelle anticipe un résultat de seulement 158 000 € alors que pour 2015 les résultats cumulés des trois communes s'établissaient à plus de 550 000 €. Il rappelle enfin qu'il est important de conserver un fond de roulement correspondant au minimum à 30 jours de charges, ce qui correspondrait à environ 355 000€.

Le Conseil municipal par quarante-trois voix pour et quatre contre,

APPROUVE le budget primitif 2016,

VOTE des crédits à hauteur de :

5 437 448,00 € à la section de fonctionnement, par chapitre

2 733 803,00 € à la section d'investissement, par opération (dont 953 538,00 € de restes à réaliser en dépenses et 275 920,00 € en reste à réaliser en recettes de l'exercice 2015).

7.2°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la Commune – Approbation du Budget Primitif du lotissement Vercennes 2016

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire délégué de Cours La Ville

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2016 du lotissement « Vercennes »,

VOTE par chapitre des crédits à hauteur de :

→ **561 158,41 €** à la section de fonctionnement

→ **556 935,19 €** à la section d'investissement

7.3°) FINANCES COMMUNALES – Budget annexe de la Commune – Approbation du Budget Primitif de la Maison de Santé 2016

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2016 de la maison de santé, présenté Hors Taxe,

VOTE par chapitre des crédits à hauteur de :

→ **99 627,00 €** à la section de fonctionnement

→ **78 325,00€** à la section d'investissement.

Monsieur le Maire remercie M. BURNICHON, Mme JAILLER et Mme OUSSAL pour la préparation et la présentation de ce budget.

8°) PATRIMOINE – Cession d'un tènement immobilier du domaine privé de la commune

Exposé de Madame Annie DEVEAUX – 1^{er} adjoint

M. Patrice VERCHERE, ne souhaitant pas prendre part au vote, se retire de la salle.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à la cession d'une partie de la parcelle AC 278(i) d'une surface de 267 m² située rue du Commerce, (à l'angle de la rue Winslow), faisant partie de l'école publique Jacques Prévert, appartenant au domaine privé de la commune à :

- La Société Civile de Construction Vente, dont le siège se situe 58 bis rue de Charlieu, Cours La Ville 69470 COURS, représentée par son gérant Mr Aubonnet Ivan, une surface de 267 m² cadastrée AC 278 (i) pour un montant total de 9 500 € (*neuf mille cinq cent euros*).

DIT que l'ensemble des frais occasionnés par cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,
DIT que la recette sera inscrite au budget primitif 2016 de la commune.

9°) PATRIMOINE – Acquisition d'un tènement Immobilier situé rue du Commerce

Exposé de Monsieur Jean-Paul CANET – 8^{ème} Adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à l'acquisition de la bande de terrain issue des parcelles cadastrées actuellement sous les numéros AC 161 (e) et 162 (a) situées rue du Commerce appartenant à Mr BOGNEAUX Marcel pour la parcelle n°161 section AC et à Mr BOGNEAUX Marcel et Mme BOGNEAUX Germaine née ARTHAUD pour la parcelle n° 162 section AC, domiciliés 11 Rue de Charlieu, Cours La Ville 69470 à COURS, d'une surface totale de 105 m², pour un coût de 42 € le m² soit un coût global de 4 410 €.

DIT que les frais occasionnés par cette acquisition seront pris en charge par la Commune, et sont inscrits sur le budget de l'exercice 2016 dans le cadre de l'aménagement du centre-ville.

10°) ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL – Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel

Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil,

DECIDE, à l'unanimité,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Article unique : la commune demande, sans engagement de sa part, au Centre de Gestion de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir contre les risques financiers ci-après liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL concernant tous les risques sans la maladie ordinaire : décès, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, infirmité de guerre, maternité/adoption, accident ou maladie imputable au service, invalidité temporaire.

11°) FINANCES COMMUNALES – Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) de la commune de COURS.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

12°) FINANCES COMMUNALES – Travaux d'aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal pour y installer les services de la Mairie de THEL - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal pour y installer les services de la Mairie de THEL.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

13°) FINANCES COMMUNALES – Construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire

Monsieur GASCON, même s'il n'est pas opposé au projet et votera la demande de subvention, souhaite des précisions sur son financement. En effet, le document relatif à l'exécution des budgets laisse apparaître des Restes à Réaliser à hauteur de 161 037 €, auxquels il faut ajouter, en cumul de réalisations 2015, 103 643 € (mandats émis et travaux effectués). L'opération étant estimée à 1 393 605 €, il reste donc 1 128 925 €, alors que seuls 140 000 € sont inscrits au budget primitif 2016. Il est rappelé que les travaux sont reportés sur les exercices ultérieurs.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour la construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

14°) FINANCES COMMUNALES – Mise en conformité du barrage Berthier de Cours La Ville - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour la mise en conformité du barrage Berthier de Cours La Ville.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

15°) FINANCES COMMUNALES – Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle municipale de COURS - Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès de Monsieur le Préfet du Rhône pour la rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle municipale de COURS.

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

16°) FINANCES COMMUNALES – Convention avec l'État dans le cadre du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

17°) DOMAINE ET PATRIMOINE – Acte de gestion du domaine privé : création d'une chambre funéraire

Exposé de Madame Ginette MANARY – 4^{ème} Adjoint

Mme MANARY présente le projet.

M.MOREL demande le nom du propriétaire du terrain.

M. VERCHERE et Mme MANARY précisent que c'est l'OPAC qui est propriétaire du terrain d'emprise de ce futur projet de chambre funéraire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE, conformément aux dispositions de l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, un avis favorable à la création, par l'entreprise de pompes funèbres « SARL Paul JOASSON », d'une chambre funéraire située « Rue du Repos – Cours La Ville 69470 COURS »,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18°) CONSEIL MUNICIPAL – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Thizy les Bourgs et Cours

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE - Maire

Le Conseil à l'unanimité,

DESIGNE, parmi ses membres,
- Mr Georges BURNICHON

Pour représenter la Commune de COURS au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Thizy les Bourgs et Cours.

COMMUNICATIONS DES ELUS

➤ M. le Maire :

● **DECISION DU MAIRE 2016/03**

Lancement d'une publicité le 26 novembre 2015, sur « Le Pays Roannais » et sur la plate forme de dématérialisation de la Communauté de Communes, pour des travaux de rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle municipale de COURS LA VILLE.

Après négociation (pour les lots n°3, 10 et 11) et leurs analyses en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation, les offres des entreprises suivantes, correspondant aux besoins de la collectivité, sont retenues pour ces travaux.

LOT	Détail lot	Entreprise	VILLE	Montant € HT	NEGOCIATION
1	Maçonnerie	PHILIBERT	COURS	42 668,25 €	sans négociation
2	Charpente couverture zinguerie	BEAUPERTUIT	LE CERGNE	10 824,24 €	sans négociation
3	Menuiseries bois PVC et aluminium	PLASSE	COURS	39 682,49 €	avec négociation
4	Menuiseries intérieures	PLASSE JL Menuiserie	COURS	18 676,35 €	sans négociation
5	Serrurerie	PHILIBERT EURL	COURS	31 280,05 €	sans négociation
6	Plâtrerie isolation Peinture	AUBONNET	COURS	63 320,55 €	sans négociation
7	Carrelage Faïence	BERRY SAS	ST ANDRE DE BAGE	35 692,56 €	sans négociation
8	Traitement des façades	AUBONNET	COURS	40 713,95 €	sans négociation
9	Revêtement de sol souple	AUBONNET	COURS	4 071,46 €	sans négociation
10	Plomberie sanitaire	LEPINE	COURS	13 665,83 €	avec négociation
11	Chauffage, ventilation	PRADET DARPHIN	COURS	47 020,73 €	avec négociation
12	Electricité	DUGELET	COURS	41 136,36 €	sans négociation

Le montant total des travaux s'élève à 388 752,82€ HT pour une estimation du maître d'œuvre de 438 000€ HT.

● **DECISION DU MAIRE 2016/04**

La Commune de COURS (Rhône) donne à loyer, à Monsieur DECHELETTE Sylvain, domicilié à LAGRESLE, Lieudit Les Eaux, un local d'une superficie de 328 m², sis à PONT TRAMBOUZE, Le Bourg, Place de la Cotonnière, Parcelle 690158 A 1020.

Cette location est consentie pour la période d'UN AN à compter du 1^{er} MAI 2016, et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel s'élève à 50 € TTC, payable à la Trésorerie de THIZY/COURS, sur production d'un titre de recette.

● **DECISION DU MAIRE 2016/05**

VU le lancement d'une consultation pour la mission SPS relatives aux travaux de remise en état du génie civil et de reprise des conduites de vidange du barrage du Berthier de COURS LA VILLE.

L'offre de l'entreprise APAVE SAS, Agence de Saint Etienne, 10 allée du Technopôle, BP 741, 42950 Saint Etienne cedex 9, correspondant aux besoins de la collectivité, est retenue pour la mission SPS relative aux travaux de remise en état du génie civil et de reprise des conduites de vidange du barrage du Berthier de COURS LA VILLE.

● **Dépose des cabines téléphoniques :**

Dans le cadre de la loi Macron du 10 juillet 2015, le service publiphonie n'est plus un service universel. De ce fait, la société Orange n'a plus l'obligation d'assurer ce service. Elle a donc décidé d'arrêter ce service au niveau national. Par conséquent les cabines téléphoniques de Cours seront donc désaccordées et enlevées.

La Commune souhaite tout de même conserver la structure de la cabine anglaise sur le secteur Winslow à Cours La Ville, qui a été offerte par ses amis de Winslow, ville jumelée depuis 35 ans maintenant.

Cette cabine fera partie du mobilier urbain, sans sa fonction téléphonique de base.

● **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES :**

Le tirage au sort de 9 jurés d'assises aura lieu le lundi 25 avril 2016 à 10 heures en mairie de Cours.

➤ **Mme Annie DEVEAUX :**

● **La COMMISSION SCOLAIRE** s'est réunie le 24 mars en présence du directeur du centre social. L'organisation des trois communes dans les domaines suivants a été abordée :

- périscolaire,
- Cantines,
- garderies,
- études surveillées,
- surveillance générale,
- Fruit et lait dans les écoles,
- Classes de neige,
- Fournitures scolaires et crédit accordé,
- Cadeaux de fin de CM2,
- Noël.

Des comparaisons ont été établies sur ces différents points, un gros travail est à effectuer afin de parvenir à une harmonisation, cela se réalisera étape par étape. Par exemple : la mutualisation des achats de fournitures scolaires avec le lancement d'une consultation...

➤ **M. Philippe PERRIAUX :**

● **PISCINE** : réunion à la COR au sujet des piscines d'Amplepuis, Tarare, Cublize et Cours La Ville. La COR a demandé un audit auprès d'un cabinet conseil (22 000 €) afin d'évaluer l'état, la rentabilité, les investissements à prévoir...

- Piscine de COURS LA VILLE : fréquentée par 43 écoles et 6 collèges, 46 000 entrées, ouverture du lundi ou dimanche de 10h à 19h, fermée le jeudi, déficit de 190 000€.

- Piscine d'AMPLEPUIS : déficit 120 000€

- Piscine CUBLIZE : déficit 243 000€

- Piscine TARARE : déficit 550 000€

● **PORTES OUVERTES PISCINE DE COURS LA VILLE** : le 04 juin, pour ses 40 ans seront organisés un match de waterpolo et une démonstration de danse synchronisée.

● **Randonnée PONT-TRAMBOUZE** le 24 avril

● **Cérémonie du 8 mai** : pas de changement cette année, chaque commune organise sa cérémonie.

● **OPAC** : réunion relative à la faisabilité de la construction de 4 à 6 maisons route de La Gresle à Pont-Trambouze.

➤ **Mme Ginette MANARY :**

● **Jumelage** : Amitié Winslow organise une course aux canards dimanche 1^{er} mai sur la Trambouze, salle Paul Vallier, 10h30 – 13h. Vente de ticket à l'Iris Bleu et au Syndicat d'Initiative de COURS au prix de 3€ - 1^{er} lot : une journée de croisière sur le Rhône pour 2 personnes.

➤ **Mme Anick MAZZETTO :**

- **Mutuelle de santé** dédiée aux habitants de COURS (Cours La Ville, Pont-Trambouze et Thel) : l'opticien partenaire choisi par Groupama est : « Les opticiens mutualistes ».

➤ **Mme Katia SADOT :**

- **Ouverture de deux nouveaux magasins :**
 - Vêtement grandes tailles, rue Général Leclerc
 - Boucherie (anciennement Cloître)
- **Fête de la Ferme :** lundi de Pentecôte

➤ **M. Jean-Claude CABOUX :**

- **FESTI Planètes :** Mercredi 4 mai 2016 – 14h30, 16h30 et 18h30 au boulodrome couvert de COURS (Parc Poizat), deux ateliers : « Voyage sous le planétarium » et « lecture de cartes du ciel » ainsi qu'une exposition « ciel, miroir des cultures ».

➤ **M. Georges BURNICHON :**

- **Les nouveaux locaux de la SAIEMVC (ancienne gendarmerie)** sont terminés, ce bâtiment abrite également une ostéopathe et une psychologue.
- **Trésorerie :** 1 million 652 mille €

QUESTIONS DIVERSES

- **Mme COILLARD :** évoque les problèmes d'accès à la déchèterie pour les véhicules immatriculés hors 69.

M. GIANONE informe qu'en effet l'accès est plus surveillé et réservé exclusivement aux habitants de la communauté de communes, sur présentation d'un justificatif de domicile.

M. PALLUET regrette que la déchèterie soit payante pour les artisans, cela incite aux décharges sauvages et à l'incinération de matériaux parfois toxique.

M. GIANONE précise qu'en cas de constat de tels faits, la gendarmerie ou le policier municipal peuvent être appelés afin d'en verbaliser les auteurs.

- **M. CLAIRET** informe que depuis la mise en place de la collecte individuelle sur le canton de Belmont-Charlieu, de nombreux ligériens s'arrêtent pour remplir les containers du Rhône.

M. LACHIZE annonce que ces individus peuvent être verbalisés.

- **M. VERCHERE** annonce sa démission du conseil municipal. Ce conseil sera le dernier depuis 1994, année de sa première élection, après 15 années passées à Cours La Ville. Il souhaite une bonne continuation à la commune nouvelle de Cours, son maire et ses maires délégués. Il reste bien sûr disponible, sur rendez-vous une fois tous les 15 jours à Cours, grâce à la mise à disposition d'une salle par la commune.

Il remercie les membres des conseils actuels et passés pour leur bonne entente et leur volonté d'agir dans le sens de l'intérêt général.

M. LACHIZE remercie M. VERCHERE pour ces 8 années passées en tant que maire, pour ces conseils municipaux courtois et respectueux, il rappelle son parcours et ses qualités : homme de contact, négociateur, consciencieux, disponible envers ses administrés, ouvert et diplomate... Il lui souhaite au nom de l'ancien conseil municipal de Cours La Ville et du conseil de Cours une grande carrière et beaucoup de réussite.

La séance est levée à 23h.

Le Maire
Michel LACHIZE

